

tenue sous la présidence de Madame HAMELINE, assisté(e)
de Madame LE MESTRIC et Madame FABRE, Conseillères
En présence de Madame PILIDJIAN, Rapporteure publique
Madame MARQUET, Greffière

11 heures 30

01)	DOSSIER N° 2500962	RAPPORTEURE: Madame Marie-Laure HAMELINE
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté du 15 octobre 2024 par lequel le prefet des Bouches-du-Rhône a refusé de lui délivrer un titre de séjour et l'a obligée à quitter le terroire français dans le délai de 30 jours.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame B VEUVE A	Maître CAUCHON-RIONDET Agnès
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
02)	DOSSIER N° 2500964	RAPPORTEURE: Madame Marie-Laure HAMELINE
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté du 9 décembre 2024 par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté sa demande d'asile et l'a obligée à quitter le territoire français dans le délai de 30 jours.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame T	Maître PREZIOSO Rodolphe
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
03)	DOSSIER N° 2500967	RAPPORTEURE: Madame Marie-Laure HAMELINE
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté du 11 décembre 2024 par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté sa demande d'asile et l'a obligée à quitter le territoire français dans le délai de 30 jours.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame T	Maître GILBERT Flora (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

11 heures 30

04)	DOSSIER N° 2500968	RAPPORTEURE: Madame Marie-Laure HAMELINE
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté du 29 octobre 2024 par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé de lui délivrer un titre de séjour et l'a obligée à quitter le territoire français dans le délai de 30 jours.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame H	Maître COULET-ROCCHIA Marlène
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
05)	DOSSIER N° 2500969	RAPPORTEURE: Madame Marie-Laure HAMELINE
Titre de l'affaire	Requête tendant à l'annulation des décisions de refus d'admission au séjour et d'obligation de quitter le territoire français prises par le préfet des Bouches-du-Rhône le 03/01/2025.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur H	Maître LEONARD Anne
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
06)	DOSSIER N° 2500971	RAPPORTEURE: Madame Marie-Laure HAMELINE
Titre de l'affaire	Requête tendant à l'annulation des décisions de refus d'admission à l'asile et d'obligation de quitter le territoire français prises par le préfet des Bouches-du-Rhône le 16/12/2024.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur F	Maître APAYDIN Oznur (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

11 heures 30

07)	DOSSIER N° 2500966	RAPPORTEURE: Madame Marie-Laure HAMELINE
Titre de l'affaire	Requête tendant à l'annulation des décisions de refus d'admission au séjour et d'obligation de quitter le territoire français prises par le préfet des Bouches-du-Rhône le 21/10/2024.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame K	Maître BRACCINI Catherine
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
08)	DOSSIER N° 2500963	RAPPORTEURE: Madame Marie-Laure HAMELINE
Titre de l'affaire	Requête tendant à l'annulation des décisions de refus d'admission au séjour et d'obligation de quitter le territoire français prises par le préfet des Bouches-du-Rhône le 16/10/2024.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur K	Maître BRACCINI Catherine
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
09)	DOSSIER N° 2500961	RAPPORTEURE: Madame Marie-Laure HAMELINE
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté du 20décembre 2024 par lequel le préfet des Alpes-de-Haute-Provence a refusé de lui délivrer un titre de séjour et l'a obligé à quitter le territoire dans le délai de 30 jours.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur A	BOCHNAKIAN & LARRIEU-SANS (Cour)
Défendeur	PREFET DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE	

Arrêté le 13/06/2025
Le président du tribunal